



***MOTION CA : POUR LES CRÉDITS EPS***

Au CA du …..

Les élu-es des personnels enseignants et d'éducation du Conseil d'Administration du collège ...................., réuni-es le ................., souhaitent exprimer leurs inquiétudes face à la disparition de la mention spécifique des *12 euros par élève* alloués au titre de l'EPS.

Pour rappel, malgré la globalisation des crédits pédagogiques l'an dernier (35,10 euros par élève pour l'ensemble des disciplines) apparaissait tout de même dans les documents préparatoires au budget des collèges, envoyés par le conseil départemental, la préconisation des 12 euros par élève.

Cette suppression remet en cause la légitimité et la lisibilité des crédits pédagogiques EPS, pourtant indispensables à l'enseignement de la discipline.

Si dans les autres disciplines, les manuels scolaires font l’objet d’un financement spécifique de l’État, tout comme les chaises et tables sont financées spécifiquement par la collectivité territoriale, l’essentiel du matériel pédagogique en EPS doit l’être sur son propre budget pédagogique.

L’EPS est une discipline obligatoire qui ne peut fonctionner sans moyens suffisants. Afin d’assurer un enseignement ambitieux et sécurisé dans toutes les activités, nous devons disposer d’un matériel optimal en quantité et en qualité. De plus, l’usure régulière du matériel ainsi que son éventuelle dégradation doit nous amener à disposer d’un «stock» de petit matériel de réserve pour faire face à ces dégradations prévisibles et normales. Ce matériel a un coût qui apparaît trop souvent sous-estimé lors des projets de budget.

Maillots, plots, gants, chronomètres, raquettes, ballons, tapis, volants de badminton, etc... sont les outils et supports pédagogiques de l’EPS, comme le sont les chaises, tables, manuels, microscopes, ordinateurs...pour les autres disciplines.

Pour ces raisons, nous demandons des crédits pédagogiques affectés à l’EPS qui soient à la hauteur des besoins de la discipline, soit (indiquer le montant) € par élève, afin de proposer un enseignement réglementaire et dans des conditions correctes aux élèves.